

RESPONSIBLE PROJECTS AWARDS

- Règlement du dispositif édition 2025 –



Article 1 - Annonce du dispositif

L'IAE de Saint-Étienne, organise dans le cadre du développement de sa démarche RSE, un dispositif intitulé le « Responsible Projects Awards », visant à octroyer des participations financières aux étudiants de l'IAE de Saint-Etienne porteur de projets axés sur la protection de la planète et du vivant. Les modalités de participation au dispositif sont exposées ci-après.

Article 2 - Objet du concours

L'IAE de Saint-Étienne est un établissement qui forme ses étudiants à devenir des managers responsables et acteurs du changement en termes de RSE. L'organisation des « Responsible Projects Awards » s'inscrit dans cette démarche, elle valorise l'implication des étudiants dans leurs projets responsables et les aide à aller plus loin, à voir plus grand.

Article 3 - Calendrier de l'événement

1^{er} jury :

Date limite des dépôts : 20/01/25 à 17h

Annonce des projets sélectionnés pour une présentation au jury : 24/01/25 à 16h

Présentation au jury : 28/01/25 entre 17h et 19h

2^{ème} jury :

Date limite des dépôts : 17/02/25 à 17h

Annonce des projets sélectionnés pour une présentation au jury : 21/02/25 à 16h

Présentation au jury : 25/02/25 entre 17h et 19h

Article 4 - Eligibilité

Le dispositif s'adresse aux étudiants de l'IAE de Saint-Étienne ayant un projet (dans le cadre de leur formation suivi à l'IAE, ou pas), en lien avec la protection de la planète et du vivant et dont la réalisation nécessite ou pourrait bénéficier d'un financement.

Les équipes de projet devront comporter un nombre limité à 10 membres et présenter un projet prévu pour l'année universitaire 2024-2025, dont l'action à financer aura lieu en 2025.

Les projets devront donc formuler une demande de financement claire, précise et justifiée.

Article 5 - Déroulement du concours

Les pré-sélections :

Chaque équipe de projet devra réaliser en amont un dossier de 15 pages maximum, contenant les objectifs du projet, un développement sur la phase conception et de réalisation, une présentation rigoureuse de l'aspect financier puis les résultats envisagés. Le dossier sera impérativement à déposer **AVANT LE 20/01/25 (pour le 1^{er} jury) OU AVANT LE 17/02/25 (pour le 2^{ème} jury)** sur la page « RPA » du site de l'IAE.

A l'issue de cette première phase, un jury composé de membres du comité RSE de l'IAE (enseignants et administratifs) présélectionnera les meilleurs dossiers des étudiants selon les critères préalablement définis par les membres du jury.

Passage devant le jury :

Lors du passage devant le jury, chaque groupe devra exposer son projet pour en démontrer la pertinence et l'utilité. Ils devront prouver la nécessité d'un financement par l'IAE, potentiellement complémentaires à d'autres recettes qu'ils présenteront également. Des échanges concernant le montant de la participation financière demandé auront lieu. Chaque équipe aura à réaliser une présentation de 5 minutes avec un support visuel de leur choix, suivi d'un échange avec le jury.

Annonce des résultats :

1^{er} jury : 31/01/25

2^{ème} jury : 28/01/25

Article 6 - Travaux à réaliser par les participants

Pour les pré-sélections : à déposer au plus tard le 20/01/25 (1er jury) ou le 17/02/25 (2e jury)

- Dossier de présentation de votre projet contenant (15 + 1 pages, 15 Mo max)
- 1^{ère} page : fiche de candidature
- Objectifs et finalités du projet (description de l'impact sociétal du projet)
- Conception (moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs : budget, plan de communication, répartition des rôles, principales actions mises en place, planification, résultats attendus)
- Réalisation / mise en œuvre à la date de dépôt du dossier (déroulé, prix : devis, plaquettes, estimations etc.)

Pour les équipes sélectionnées :

- Présentation synthétique orale du projet en maximum 5 min.
- Support visuel obligatoire mais libre dans la forme.

Article 7 - Les modalités de participation

1. Remplir la fiche de candidature
2. Intégrer la fiche en première page du dossier PDF de présentation du projet.
3. Déposer le dossier **AVANT LA DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS** sur la page du Responsable Projects Awards du site de l'IAE : <https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/tous-les-faits-marquants/annee-2023-2024/zoom-sur/responsible-projects-awards-23-24.html>

Contact (pour toute question sur les RPA) : iae-rse@univ-st-etienne.fr

VEILLEZ A RESPECTER LES CONDITIONS DE DEPOT CI-DESSOUS :

Format : PDF

Taille : 15 pages max (+ 1 page de formulaire d'inscription)

Poids : 15 Mo max

Intitulé : NomProjet_Nom_Prénom (nom du représentant du groupe / chef de projet)

Article 8 – Les participations financières accordés.

La valeur des participations financières accordées variera selon les besoins des projets et la décision des membres du jury. Les membres du jury ne sont pas tenus d'accorder systématiquement une subvention, même très petite, à un projet.

Pour que les participations soient accordées, les étudiants devront présenter, en appui du budget prévisionnel, un minimum de 3 devis (2 si impossible de faire 3) par prestation ou marchandise.

Certains services, certaines marchandises, font l'objet d'une obligation de passage par les marchés publics de l'UJM (voir site internet MyUJM).

Article 9 - Acceptation du règlement

Toute participation au dispositif « Responsible Projects Awards » implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.